

Date de dépôt: 3 mai 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de Mme Laurence Fehlmann-
Rielle : A propos du transfert de charges en matière culturelle

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 mars 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Suite aux débats qui ont agité la République à propos des intentions du Conseil d'Etat de se désengager du domaine de la culture, je souhaite poser la question suivante :

Comment se situe le Conseil d'Etat face à la position du Conseil Administratif et du Conseil Municipal de la Ville de Genève qui désapprouvent ce transfert de charges, et le Conseil d'Etat va-t-il rencontrer le rassemblement des artistes et acteurs culturels qui lui a adressé une deuxième lettre restée sans réponse ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Par lettre du 21 mars 2007 notre Conseil a répondu au courrier du 27 février 2007 de diverses associations et acteurs culturels qui ont exprimé leurs inquiétudes au regard des travaux en cours entre l'Etat et les communes relatifs à des transferts de charges et compétences en matière culturelle.

Cette réponse a par ailleurs fait l'objet d'un point presse du Conseil d'Etat le 21 mars 2007.

A cette occasion, notre Conseil a relevé que des discussions techniques entre le canton et les communes ont été entamées dès le printemps 2005. Celles-ci sont destinées à rechercher conjointement une meilleure répartition des charges et compétences respectives et doivent conduire à l'allègement du budget cantonal par un transfert de charges aux communes.

Ces discussions sont menées par un comité de pilotage composé de magistrats désignés par l'Association des communes genevoises (ACG), par la Ville de Genève, ainsi que d'une délégation du Conseil d'Etat. C'est dans ce contexte, sur proposition des communes genevoises, que le transfert de subventions culturelles est une des pistes étudiées parmi une dizaine d'autres.

Aujourd'hui, les différents partenaires discutent de cette option ainsi que de ses implications aux niveaux communal, cantonal, régional et confédéral.

Comme notre Conseil l'a indiqué dans son récent communiqué, dans le cadre de cet examen, les institutions et acteurs culturels genevois seront prochainement reçus par une délégation technique composée de collaboratrices et collaborateurs provenant des administrations cantonale et communales. Cette délégation est chargée d'approfondir le sujet et de rendre un rapport au comité de pilotage conjoint, après avoir notamment procédé à toute audition utile.

Par la suite, le comité de pilotage présentera ses propositions tant au Conseil d'Etat qu'à ses autres partenaires, et les décisions qui seront prises seront soumises aux organes institutionnels concernés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le doyen :
Robert Cramer